

Actualités de l'ORMR : rappel concernant les droits annuels et la date limite de présentation de la DAR, nouveautés concernant les recommandations élargies sur le port du masque, Journée internationale des femmes, Mois de la prévention de la fraude (7 mars 2024)

RAPPEL : date limite de paiement des factures et de présentation de la Déclaration annuelle de renseignements (DAR)

L'ORMR rappelle à toutes les maisons de retraite qu'elles doivent payer leur facture de droits annuels et présenter leur [Déclaration annuelle de renseignements \(DAR\)](#) **d'ici au 1^{er} avril 2024**. Il incombe aux titulaires de permis de veiller à ce que leur(s) établissement(s) fasse(nt) le nécessaire pour régler leur facture et transmettre leur DAR avant la date limite.

Le [barème des droits de l'ORMR pour 2024-2025](#) est accessible au public et donne une vue d'ensemble de tous les droits exigibles par l'ORMR pour la période allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Les titulaires de permis et les gestionnaires de maisons de retraite qui ont des questions concernant le paiement des factures ou la présentation de leur DAR peuvent communiquer avec l'équipe du service à la clientèle de l'ORMR par courriel à l'adresse info@rhra.ca ou par téléphone au 1 855 275-7472.

Au nom du MSAA : nouveautés concernant les recommandations élargies sur le port du masque

Le 5 mars 2024, le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) a publié une [note de service](#) dans laquelle il a annoncé mettre fin, **avec effet immédiat**, aux recommandations élargies sur le port du masque pour les maisons de retraite **lorsqu'il n'y a pas d'éclosion**.

Plus précisément, le MSAA ne recommande plus le port du masque renforcé pour le personnel des maisons de retraite, les étudiants, les bénévoles et les visiteurs essentiels qui sont des travailleurs de la santé lorsqu'ils se trouvent dans les zones résidentielles à l'intérieur.

Toutefois, les maisons de retraite doivent continuer de respecter les exigences en matière de port du masque énoncées dans le [document du MSAA intitulé « Document d'orientation sur la COVID-19 : Maisons de retraite en Ontario »](#), à savoir :

- Les masques sont obligatoires pour le personnel, les étudiants, les bénévoles et les visiteurs essentiels qui travaillent dans le secteur de la santé, y compris les travailleurs des Services de soutien à domicile et en milieu communautaire (SSDMC), sur la base d'une évaluation des risques au point de service (évaluation consistant à déterminer si un masque est nécessaire avant chaque interaction avec les résidents en fonction du risque pour les travailleurs).
- Le personnel peut envisager de porter un masque lorsqu'il prodigue des soins individuels à moins de deux mètres d'une personne pendant au moins 15 minutes.
- Le port du masque est recommandé, mais non obligatoire, pour les visiteurs qui ne sont pas des travailleurs de la santé (membres de la famille, amis et aidants qui ne sont pas des travailleurs de la santé).

Si vous avez des questions, veuillez écrire à l'adresse RHinquiries@ontario.ca.

Fêtons la Journée internationale des femmes!

Le vendredi 8 mars 2024 est la Journée internationale des femmes. Cette journée est l'occasion de mettre à l'honneur, partout dans le monde, les réalisations sociales, économiques, culturelles et politiques des femmes. Cette année, la Journée internationale des femmes est placée sous le thème « Inspirer l'inclusion », qui vise à souligner l'importance de la diversité et à faire en sorte que des mesures soient prises pour éliminer les obstacles, remettre en question les stéréotypes et créer des environnements où toutes les femmes de tous horizons sont reconnues et respectées.

L'ORMR encourage tous les résidents, les membres du personnel, les titulaires de permis et les exploitants des maisons de retraite à œuvrer, non seulement en cette Journée internationale des femmes, mais aussi chaque jour, pour aider les femmes de leur entourage à se réaliser et à s'épanouir. Veuillez consulter la [page Collecte de fonds du site de la Journée internationale des femmes](#) pour connaître les organismes communautaires situés dans votre région.

Pour obtenir de plus amples renseignements et savoir comment participer à la célébration de cette Journée, rendez-vous sur internationalwomensday.com.

Mois de la prévention de la fraude : protéger les résidents contre la fraude et les escroqueries

Saviez-vous que les pertes liées à des fraudes ont dépassé un demi-milliard de dollars en 2023? Mars est le [Mois de la prévention de la fraude](#). Le thème de cette année, « 20 ans de lutte contre la fraude : d'hier à aujourd'hui », vise à aider les Canadiennes et les Canadiens à comprendre l'évolution de la fraude au fil des ans, de l'ère du télémarketing à l'âge des médias sociaux et, désormais, de l'intelligence artificielle.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) aide les Ontariennes et les Ontariens à se prémunir des escroqueries et des fraudes financières en mettant à leur disposition des outils et des conseils éducatifs et informatifs. L'ORMR encourage les titulaires de permis et les exploitants de maisons de retraite à diffuser les [ressources de la CVMO](#) auprès des résidents et de leurs familles pour les aider à se protéger.

Le gouvernement du Canada a élaboré [Le petit livre noir de la fraude](#), qui peut être utilisé pour sensibiliser les résidents aux escroqueries courantes. Si vous soupçonnez qu'un de vos résidents est victime de fraude, veuillez le signaler au [Centre antifraude du Canada](#). Pour rappel, tout soupçon d'abus financier envers les résidents doit être signalé à l'ORMR.